APPEL A COTISATION 2026

Vous pouvez dès le 1er janvier, verser la cotisation pour 2026, par chèque libellé à l'ordre de « UNPRG UD Vosges », à adresser au trésorier : M. Antoine DESCHAMPS, 10, avenue de la Vanne de Pierre 88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES. ✆ 06 30 98 05 42

soit par virement bancaire au Crédit Agricole, à l'ordre de ASSOC. UNPRG-UD-VOSGES

IBAN FR76 1720 6002 7663 0146 2430 018. Code BIC AGRIFRPP872 **(Pour une bonne identification, n'oubliez pas d'inscrire sur le virement votre nom, prénom et motif du règlement).**

Nom _____ Prénom_____

Adresses (si changement) _____

✉_____@_____ tél. _____

☐ Active et retraité gendarmerie, individuel : 24 € ☐ Active et retraité gendarmerie couple 34 €
☐ Conjoint survivant 10 € ☐ Sympathisant individuel 26 €
☐Sympathisant couple 36 €

☐ Don libre _____€ (La déduction fiscale de vos cotisations et dons est fixée à 66 %)

Le reçu fiscal sera fourni sur demande en début d'année 2027 pour la cotisation 2026 et début d'année 2026 pour 2025.

Total : _____ €

Nota : La cotisation est offerte pour les plus de 90 ans et les personnes en Ehpad, ainsi que pour les veuves, la première année qui suit le décès du conjoint.